

Sortir & Choisir Autrement



www.Sortir-Autrement.com

N° 22 - mai-septembre 2010

Abonnement : 17 € les 4 numéros

Naturopathie - Médecines douces - Développement personnel - Spiritualité

Rôle préventif et curatif de
l'eau de boisson

Les placebo
plus efficaces
que la molécule testée

Radioactivité
dans les produits
de consommation courante

Remèdes naturels
pour petits bobos

Dangers : wi-fi, DECT,
téléphones mobiles...

Les accords Toltèques



Wi-Fi, téléphones mobiles, DECT...

Un grand bain de micro-ondes

Nos cinq sens ne nous permettent pas de les détecter, pourtant, depuis des années, où que nous soyons, nous baignons dans un véritable bain de micro-ondes.

Selon un rapport du Parlement européen datant déjà de mars 2002 (donc bien avant la généralisation du Wifi et le déploiement de l'UMTS, la fameuse 3G), depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques, toutes fréquences confondues, a été multiplié par 1 milliard... Une véritable explosion à l'échelle-temps de notre ADN !

Notre corps est une petite merveille électrique. Du fonctionnement individuel de nos 60 000 milliards de cellules à l'alimentation de nos muscles, système nerveux, cœur, cerveau, en passant par les méridiens d'acupuncture, tout notre organisme est régi par des signaux électromagnétiques...

Mais il s'agit de micro-courants de très faible intensité et de courant continu. Or, on le sait maintenant : **nos systèmes biologiques ne sont pas en mesure d'interpréter le courant alternatif de 50 Hz (courant domestique) ni les trains d'ondes pulsées à intervalles réguliers, celles utilisées par les technologies sans fil.** Ces ondes électromagnétiques artificielles sont perçues, même à des doses faibles, comme des signaux perturbateurs. Nous y reviendrons...

Des normes... énormes !

Le Décret N°2002-775 du 3 mai 2002, toujours en vigueur aujourd'hui, définit les valeurs d'exposition maximum autorisées pour la téléphonie mobile :

- 41 V/m pour le GSM 900
- 58 V/m pour le GSM 1800
- 61 V/m pour l'UMTS 2200 (3G).

Ces normes ont été établies sur les recommandations de l'ICNIRP datant de 1998 qui ne prenaient alors en compte que les **effets thermiques des micro-ondes pour des expositions de 6 min. maximum.**

Une irradiation à de telles valeurs entraînerait rapidement la mort. Ce sont pourtant les valeurs maximum autorisées par décret ministériel français pour une exposition 24 h/24 de la population française !

Lors des procédures judiciaires les opposant à des riverains d'antennes-relais, les opérateurs s'abritent derrière ce décret, faisant valoir que leurs stations émettrices sont bien loin d'atteindre les valeurs légales... et létales (ce qu'ils se gardent bien de dire).

Dans le principe, ce décret est inapplicable depuis que la directive européenne 89/336/CEE du 15/12/2004 sur la compatibilité électromagnétique fixant un **seuil d'exposition maximal de 3 V/m a été transcrite en droit français le 18/10/2006.** Pourtant, dans les faits, rien n'a bougé depuis cette date.

Les preuves ?

On entend souvent dire que, pour l'instant, aucune preuve ne

permet d'établir la nocivité des technologies sans fil. Ce discours est diffusé et entretenu par les groupements d'intérêt des opérateurs qui exercent leur influence à tous les niveaux de la société et du pouvoir. Ils continuent à nier l'évidence malgré les études qui se sont accumulées au fil des ans, constituant autant de pièces "à charge".

Le rapport Bioinitiative publié en 2007 a été largement critiqué par nombre d'industriels et même d'institutions de santé où ils arrivent à faire entendre leur voix. Pourtant, **ce rapport établit indiscutablement la preuve scientifique des effets pathogènes des champs électromagnétiques basse fréquence du courant domestique ainsi que des rayonnements haute fréquence des technologies sans fil.**

Ce rapport initié par l'Agence Européenne pour l'Environnement est la synthèse de plus de 1500 travaux sur les effets des champs électromagnétiques basse et haute fréquence. Le Parlement européen « *vivement interpellé* » par ce rapport l'a validé dans une résolution votée en 2008, engageant à une révision à la baisse de normes d'exposition qualifiées « *d'obsoletes* ».

Une démonstration scientifique irréfutable

Le Rapport Bioinitiative apporte la preuve scientifique que les champs électromagnétiques entraînent :

- des effets génotoxiques avec lésions irréparables de l'ADN (220 travaux référents) ;

- la promotion des protéines de stress (196 travaux référents) ;
- des perturbations du système immunitaire (70 travaux référents) ;
- des perturbations du fonctionnement du système nerveux entraînant des troubles du comportement (375 travaux référents) ;
- l'initiation de tumeurs du cerveau et de neurinomes acoustiques (148 travaux référents) ;
- le développement de cancers infantiles du type leucémie (118 travaux référents) ;
- des effets sur la production de mélatonine, sur la maladie d'Alzheimer et sur les cancers du sein (171 travaux référents) ;
- des effets perturbants la régulation membranaire et le fonctionnement des cellules (74 travaux).

Toutes les technologies sans fil ont été lancées sur le marché sans aucune étude d'innocuité sur le vivant. Il aura fallu attendre 2004 pour que l'Etude Reflex financée par l'Union européenne sous l'égide de la Fondation Verum mette en évidence l'impact sur l'ADN de la dernière née des technologies de téléphonie mobile : l'UMTS. Citons le professeur Adlkofer, coordinateur général de l'Etude Reflex : « *Il n'y a pas de doute que les rayonnements des téléphones UMTS sont dix fois plus préjudiciables que ceux du GSM classique. [...] Des coupures de brin d'ADN apparaissent à seulement 1/40^e des valeurs limite (soit 1,54 V/m nldr). Les signaux UMTS ont un effet supérieur de presque dix fois à ceux du GSM.* » De quoi se méfier de ces téléphones avec liaison Internet qui font fureur actuellement.

L'explosion des cancers

En France, **le nombre de cancers a doublé entre 1980 et 2005**⁽¹⁾ au point de devenir la première cause de mortalité.

Les facteurs environnementaux sont pointés du doigt et notamment les technologies sans fil. Ainsi, les tumeurs du cerveau et les cancers du système nerveux central étaient rares il y a 30 ans, hormis chez les professionnels exposés au rayonnement des faisceaux hertziens et des stations radars. L'incidence de ces cancers très spécifiques est passée de 2700 cas recensés en 1980 à 5300 en 2000, soit une augmentation de plus de 96 %⁽²⁾.

Ce taux est encore supérieur chez les hommes au Danemark et en Finlande qui ont été les premiers équipés de téléphones mobiles (émettant à des niveaux de puissance élevés dans des zones de mauvaise réception). En revanche, dans les pays en voie de développement, ces cancers restent rares.

Du labo au terrain

8 études sur 10 référencées par l'Organisation Mondiale de la Santé confirment les risques sanitaires à proximité des antennes-relais.

Parmi elles :

* *Le Syndrome des Micro-ondes : étude préliminaire en Espagne - Navarro EA et al. - Déc. 2003*

* *Santini R. et coll. - Enquête sur la santé de riverains de stations relais de téléphonie mobile - 2002 et 2003*

Ces études ont mis en évidence des **effets sur les personnes au niveau neurologique et hormonal**, sans relation avec un effet thermique. Ces effets sont **observés à des niveaux de densité de puissance très faibles**, de l'ordre de 0,0005 W/m²

(0,4 V/m). Les symptômes : **fatigue, nervosité, insomnie, troubles d'attention et concentration, douleurs articulaires, problèmes psycho-végétatifs...**

* *Examen des symptômes ressentis par les personnes vivant au voisinage d'une station de base de téléphone mobile - Bortkiewicz A. et al. (Pologne) - 2004*

Les résultats du questionnaire d'enquête révèlent que les riverains des stations de base expriment des plaintes diverses : **troubles du système circulatoire, perturbations du sommeil, irritabilité, dépression, troubles de la vision, de la concentration, nausée, manque d'appétit, maux de tête, vertiges...** Les études réalisées ont montré un rapport étroit entre la distance des antennes-relais (et donc le niveau d'exposition) et l'incidence des symptômes.

* *Influence de la proximité d'une antenne de téléphonie mobile sur l'incidence des cancers - Etude «NAILA» - Avril 2004*

Entre les années 1999 à 2004, **après 5 ans d'exposition à une station d'antennes-relais, le risque relatif de contracter un cancer a été multiplié par 3.** L'étude statistique a été menée sur 1000 personnes résidant dans un rayon de 300 mètres autour de l'antenne-relais par rapport à une population témoin habitant en dehors de cette aire. Par ailleurs, sur les 23 études référencées dans la base de données de l'OMS sur **l'exposition professionnelle aux radiofréquences**, 19 montrent des augmentations significatives de cancers et leucémies.

De telles études sur les effets du Wifi et des téléphones DECT manquent toujours à l'heure actuelle.

Votre barrière hémato-encéphalique est-elle ouverte ?

Les cellules endothéliales à la base des zones méningées ont pour fonction de filtrer le sang qui entre dans le cerveau. Elles forment une « barrière hémato-encéphalique » étanche qui empêche des éléments indésirables d'y pénétrer : métaux, virus, substances chimiques... ou albumine, la plus courante des protéines présentes dans le sang mais un toxique pour les neurones.

Une étude menée sur le cerveau de rats exposés au rayonnement de téléphones GSM a été menée pour la première fois en 2003 notamment par les Professeurs Salford et Persson. **L'étude du cerveau des rats, 14 ou 28 jours après leur exposition au GSM a révélé l'existence de mini-œdèmes, de mort neuronale et d'inflammation de la dure-mère.** Dans le cadre de l'étude Comobio, en France, le Pr Aubineau a fait les mêmes constatations. Ceci pour des valeurs d'exposition correspondant aux conditions d'utilisation normale des téléphones portables.

Des mesures bioénergétiques comme le test kinésilogique permettent de détecter une ouverture de barrière hémato-encéphalique chez l'homme.

E...H...S...

Trois lettres qui désignent une nouvelle et terrible réalité pour une part croissante de la population : les **ElectroHyperSensibles**. Ces personnes sont obligées de vivre calfeutrées chez elles, murs, sols plafonds et fenêtres protégés par des revêtements et voilages spécialement conçus. Sortir de chez elles suppose également de porter des vêtements spéciaux qui les recouvrent de la tête aux pieds. Leurs symptômes ? Ce sont les mêmes

que ceux décrits par les riverains des antennes-relais mais avec une **réaction exacerbée et douloureuse qui disparaît quand elles ne sont plus exposées au rayonnement électromagnétique.**

L'EHS est une pathologie reconnue et décrite par l'OMS. En Suède, il s'agit d'un handicap, en Angleterre d'une maladie (bien que le lien officiel avec les champs électromagnétiques ne soit pas officiellement reconnu). En France, l'électrohypersensibilité est simplement ignorée par les pouvoirs publics !

Citons le Professeur Belpomme, un cancérologue qui a lancé une étude sur le sujet via l'ARTAC : « *Les malades consultent et il leur est dit que ce n'est pas lié aux champs électromagnétiques, que c'est d'ordre psychologique. Or il n'en est rien, c'est lié aux champs électromagnétiques car à ce stade de la maladie lorsqu'on soustrait un malade d'un champ électromagnétique, les symptômes régressent, et lorsqu'ils reviennent dans le champ électromagnétique, les symptômes réapparaissent.* »

Des pistes de recherche s'ouvrent du côté des pollutions aux métaux lourds (mercure des amalgames dentaires, etc.) qui sembleraient présents davantage chez les EHS.

Toujours est-il qu'à l'heure actuelle il n'existe aucun traitement pour supprimer ou atténuer les symptômes de l'EHS.

Récemment, de vastes études transversales auprès des médecins généralistes ont été menées en Suisse et en Allemagne puis validées par le NCI Pub Med américain. Elles ont permis d'estimer le nombre d'EHS à une fourchette variant entre 4 et 9 % de la population (90 % des patients n'ayant pas fait la liaison de leur patho-

logie avec l'EHS). Tout porte à croire que la proportion des EHS continuera encore à progresser.

L'effet des ondes «cachées»

Deux types d'ondes coexistent : les ondes transversales et les ondes longitudinales (appelées aussi «scalaires» ou «Tesla»). Les ondes transversales sont celles qui sont détectées par les appareils de mesure. Quand aux ondes longitudinales, on ne peut à l'heure actuelle qu'en constater les effets mais pas les mesurer directement. Elles ont été découvertes et expérimentées par Nikola Tesla puis étudiées par les physiciens quantiques et maintenant les biologistes.

Les travaux de chercheurs comme Albert Fritz Popp ont montré que ce sont elles qui régissent les interactions biophotoniques et biologiques. Les technologies sans fil véhiculent des hautes fréquences portées par des ondes de très basse fréquence avec une multi-pulsation chaotique (effet marteau piqueur). De plus, ces ondes sont polarisées verticalement. L'ensemble de ces caractéristiques entraîne l'apparition de champs de torsion orientés vers la gauche (dits lévogyres). C'est un signal « entropique » (déstructurant) pour le vivant qui est structuré par les champs de torsion orientés vers la droite (dits dextrogyres).

Ceci peut expliquer pourquoi des effets de rupture d'ADN apparaissent à des valeurs de rayonnement très faibles, non thermiques et non ionisants (dont la puissance est incapable d'arracher des électrons).

Rapport étroit entre exposition et perturbations

En tant que géobiologue et bioénergéticien, lors de mes interventions j'utilise à la fois des outils

de mesure physiques (détecteurs de champs électromagnétiques basses et hautes fréquences) et bioénergétiques (antenne de Lecher). Je constate un rapport étroit entre les niveaux d'exposition et les perturbations bioénergétiques et souvent déjà physiques des personnes : maux de tête, sommeil perturbé, fatigue inexpliquée, troubles nerveux, visuels, électrohypersensibilité (EHS)... qui sont manifestes du syndrome des micro-ondes. Aussi, **je vous invite à entrer dans une démarche préventive** en suivant ces conseils.

Téléphone DECT... L'ennemi sournois

Les antennes-relais font débat et sont souvent pointées du doigt à juste titre par les riverains. Mais dans les faits, lors de mes mesures, la plupart du temps, il m'est impossible de mesurer le rayonnement provenant de l'extérieur car une source de rayonnement bien plus importante est présente dans l'habitation : les **téléphones sans fil de maison, dits DECT** (Digital Electronic Cordless Telephone). Trop peu de personnes le savent : **la base de ces téléphones est en émission permanente, 24 h/24** et rayonne des hautes fréquences de 1900 MHz pulsées à 100 Hz. **Le niveau d'exposition auquel vous êtes exposé à proximité dépasse largement celle d'un téléphone portable en émission. Ceci donc, même si vous n'êtes pas en train de communiquer avec votre DECT** qui repose innocemment sur sa base.

DECT « clean »... ou téléphone filaire ?

En 2002 puis 2004, des médecins allemands se sont inquiétés de l'exposition massive aux hautes fréquences ont lancé les appels de Fribourg puis de Bamberg. Ils ont obtenu de certains

industriels que les téléphones DECT soient conçus de façon à ne plus émettre sans raison.

Il existe donc des modèles provenant d'Allemagne qui sont « débrayables » après réglage mais à ma connaissance seul le téléphone DECT Orchid remplit cet office sans réglage. Ceci avec le plus faible niveau de DAS⁽³⁾ existant lors des communications : moins de 30 mW/kg.

On le trouve maintenant en France. Vous pouvez bien sûr aussi repasser au bon vieux téléphone filaire qui n'émet pas du tout !

Wi-Fi non merci !

Encore des hautes fréquences (2400 MHz) pulsées à très basse fréquence (10 Hz = fréquence des ondes alpha du cerveau).

Contrairement à ce que pensent beaucoup de personnes, **le fait de relier ordinateur et box Internet par câble ne désactive pas le wifi**. Il faut pour cela reconfigurer la box par voie informatique (procédure sur mon site www.geobio-logique.com rubrique « tout comprendre » puis « en pratique »). Mais dans les faits, après avoir décoché toutes les cases nécessaires, beaucoup de box récalcitrantes persistent et émettent toujours un rayonnement wifi ! Seule solution : emballer la box avec du tissu anti-rayonnement hautes fréquences adapté.

A noter qu'un tissu similaire peut remplacer des rideaux conventionnels et vous protéger d'antennes-relais devant vos fenêtres.

Téléphone portable, ce qu'il faut savoir

Il faut privilégier un téléphone portable avec un **indice DAS le plus faible possible**, si possible inférieur à 0,5 W/kg (la notice de votre téléphone doit l'indiquer).

Dans l'idéal, un téléphone avec **fonction main libre** est préférable mais l'oreillette filaire est une fautive bonne idée car le fil se comporte comme une antenne et amène le signal au creux de l'oreille, au plus près du cerveau. A ma connaissance, une seule oreillette existe qui évite ce problème : un Kit oreillette stéthoscopique qui, comme son nom l'indique, se comporte comme un stéthoscope et fait vibrer la colonne d'air jusqu'à l'oreille plutôt que d'envoyer un signal électromagnétique.

Dans tous les cas, privilégiez des **conversations courtes (moins de 6 minutes), dans des zones de bonne réception et toujours à l'arrêt** (jamais dans les voitures ou trains qui se comportent comme des cages de Faraday).

Systèmes de protection

Pastilles à coller derrière le téléphone, médaillons à porter autour du cou, boîtes à mettre dans la poche... en céramique informée, avec des terres rares, porteurs d'une onde de forme opérative ou d'électronique embarquée... le nombre de dispositifs de protection existant est impressionnant et il n'est pas facile de s'y retrouver et de savoir, derrière le discours des fabricants, lesquels sont réellement efficaces.

De la même façon que les ondes longitudinales des ondes haute fréquence peuvent perturber notre biologie, **d'autres ondes longitudinales peuvent atténuer voire supprimer les effets biologiques des perturbations**. Ce n'est pas au niveau des mesures électroniques (les ondes transversales) qu'il faudra chercher l'effet, mais en s'intéressant aux paramètres bioénergétiques.

Ainsi, le test kinésilogique par sa simplicité permet de vali-

der rapidement l'efficacité d'un système. D'autres outils comme l'organomètre de Voll mesurant la résistivité électrique des points d'acupuncture ou le bilan GDV bioélectronique de Korotkov permettent de lire et d'enregistrer précisément la variation des paramètres énergétiques du corps et sont donc plus précis. C'est en servant de ce type d'appareils qu'il conviendrait de tester de façon indépendante l'ensemble des systèmes de protection existants.

Il est temps que la grenouille se réveille !

Pour conclure, j'aimerais reprendre les propos du Dr George Carlo qui après avoir dirigé le plus vaste programme de recherche jamais lancé (28 millions de dollars financés par l'industrie de la téléphonie mobile) a publiquement étalé les résultats inquiétants de ses recherches, après être «entré en guerre» contre ses employeurs qui souhaitaient qu'il déclare qu'il n'y avait aucun risque ⁽⁴⁾ !

Le Dr Carlo a employé cette analogie saisissante : « *Mettez une grenouille dans une casserole d'eau bouillante, elle sautera immédiatement vers l'extérieur. Si vous mettez une grenouille dans l'eau froide et chauffez graduellement l'eau, vous pouvez faire cuire la grenouille parce que son corps s'ajustera graduellement aux légers changements de la température et elle ne se rendra pas compte qu'elle est en train de cuire.* »

C'est exactement ce que nous vivons. Nous nous sommes ajustés graduellement à une montée progressive de rayonnements de radio-fréquences...

0,6 V/m ça urge !

Depuis 2003, sous la pression des compagnies mondiales de

réassurance, les sociétés d'assurance qui assurent les industriels ont assorti leur polices de clause d'exclusion. **Les risques collectifs liés aux champs électromagnétique ne sont plus assurés, au même titre que ceux liés aux OGM et aux produits radioactifs.**

Ces mesures ont été prises après les premiers procès des victimes de l'amiante. La question est donc posée : **sommes-nous prêts à supporter les risques que les assureurs, bien informés, ne veulent pas prendre ?**

Il est de notre pouvoir individuel d'exiger que soient prises en compte les données du rapport Bioinitiative et de l'ensemble des études existantes, que les seuils d'exposition maximale soient drastiquement abaissés (les solutions existent et ont été mises en place dans d'autres pays), que les systèmes de protection soient testés, validés et intégrés lors de la construction de tous les appareils sans fil...

A chacun de nous de faire pression auprès de son maire pour que soit appliqué dans sa commune le principe de précaution maintenant inscrit dans la Constitution (6 villes pilotes en France ont déjà décidé de suivre les recommandations du rapport Bioinitiative en obligeant les opérateurs à abaisser la valeur limite à 0,6 V/m)... A nous d'envoyer un signal fort en n'achetant que des téléphones DECT compatibles... A nous d'exiger auprès de notre opérateur que notre Box Internet n'émette pas en Wifi si nous choisissons de la relier par câble. Et à chacun d'informer autour de lui...

Vincent Givord,
géobiologue bioénergéticien,
mesures électromagnétiques
01 30 74 75 85

- (1) Source : Institut de veille sanitaire
- (2) Source : Bulletin épidémiologique hebdomadaire, numéro thématique Surveillance du cancer 2003
- (3) DAS : Débit d'absorption spécifique (plus la valeur est élevée, plus l'échauffement des tissus est important).

Pour en savoir plus :

www.next-up.org
www.robindextoits.org
www.criirem.org

A lire :

Téléphones portables : Oui, ils sont dangereux !, du Dr George Carlo et Martin Schram (Editions Carnot).

Survivre au téléphone mobile et aux réseaux sans fil, de Catherine Gouhier, Michèle Rivasi, Maxence Layet, Editions Le courrier du Livre.



Vous habitez à proximité d'une antenne-relais ?

Participez à une enquête européenne sur les symptômes biologiques et sanitaires ressentis par les riverains d'antenne-relais (questionnaire anonyme). Rendez-vous sur www.next-up.org/questionnaire
Ensemble faisons baisser les limites d'exposition aux champs électromagnétiques : En signant la pétition Bioinitiative à <http://petition.next-up.org> vous faites entendre votre voix pour que votre niveau d'exposition aux rayonnements électromagnétiques soit abaissé selon les recommandations du rapport BioInitiative (www.bioinitiative.org)

Nota : un blog recense les témoignages de plus en plus nombreux des «wifis-sensibles» : <http://wifi.blog4ever.com>